



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 76818

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des étudiants et anciens étudiants du master professionnel « consultant en affaires internationales » dispensé à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne concernant l'avenir de leur formation. Ayant formé plusieurs centaines d'étudiants travaillant désormais aux sein d'ONG, du corps diplomatique français, de grands groupes internationaux ou encore des institutions européennes, cette formation dans laquelle 114 étudiants sont actuellement engagés pourrait en effet disparaître en septembre. Master parmi les plus sélectifs (40 étudiants admis pour 400 candidatures) et exigeants de la Sorbonne, cette formation pluridisciplinaire a su s'adapter à l'exigence de professionnalisation accrue nécessaire à une meilleure intégration des étudiants sur le marché du travail en leur proposant de poursuivre leur cursus en apprentissage. Un chiffre record de 28 contrats en alternance a ainsi été obtenu pour l'année 2009-2010 par cette formation qui est la seule à avoir su créer une filière en apprentissage en Sciences humaines à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. À l'heure où l'État et la région Île-de-France, qui finance ce master professionnel à hauteur de 100 000 euros, entendent encourager l'apprentissage et les formations en alternance afin de faciliter l'intégration des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi, la suppression de cette formation en constante évolution semble envoyer un message contradictoire au monde universitaire. Aussi, il lui demande de bien voulu lui indiquer si l'avenir de cette formation pourrait être garanti.

Texte de la réponse

Dans le cadre de son ancienne offre de formation pour le contrat quadriennal 2006-2009 qui vient de s'achever, l'université Paris I Panthéon-Sorbonne était habilitée à délivrer, dans le domaine « sciences humaines et sociales », mention « études européennes et affaires internationales », une spécialité professionnelle de master intitulée « affaires internationales », dont un parcours correspondait à la formation de « consultant en affaires internationales ». Dans sa nouvelle offre de formation, l'université Paris I a souhaité faire de ce parcours une spécialité à part entière, pour laquelle l'université de Cergy-Pontoise conserverait l'habilitation. Ce dossier a été évalué par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) à l'occasion de la procédure d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux pour la rentrée 2010. Son avis avait été réservé. Néanmoins, au vu des réponses apportées, par les universités de Paris I et de Cergy-Pontoise, et des engagements pris par les deux établissements pour consolider l'appui recherche de cette formation, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé, à l'issue des séances du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) des 5 et 31 mai 2010, d'habilitier ce master dans le cadre de l'offre de formation 2010-2013 des deux universités. Celles-ci, ont par ailleurs, accepté de revoir l'intitulé de la mention ainsi que celui de la spécialité, qui deviendront respectivement « études européennes et relations internationales », et « relations internationales et actions à l'étranger ».

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76818

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4404

Réponse publiée le : 20 juillet 2010, page 8142